

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUN 2023**

Le 9 juin 2023 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	P
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
PFEIFFER	Michel	P	PIGASSE	Nicolas	Procuration à P. WLASNIAK
LEBRETON	Delphine	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	Secrétaire de Séance
LEMESLE	Jean	P	CAVELLEC	Didier	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	LEGRAVEREND	Alain	Procuration à H. GUILLOTTE
MASTELLOTTO	Laurent	Procuration à D. LEBRETON	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
GUILLOTTE	Hubert	P	COUTANCEAU	Delphine	Procuration à I. BOUYER-MAUPAS
DANGUY	Patrick	Absent	POISSON	Jean-Marc	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à M. le Maire	WLASNIAK	Philippe	P
LAINÉ	Pauline	P			

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE le compte-rendu de la séance.

**N° 1 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

1- **Mise en place du bureau électoral**

M. le Maire ouvre la séance en rappelant qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents, à savoir M. DENGREVILLE, M. LEMESLE, Mme FRANÇOIS et Mme LAINÉ.

2- **Mode de scrutin**

M. le Maire rappelle qu'en application des article L.289 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il précise que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus.

M. le Maire rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

M. le Maire a indiqué que, conformément aux articles L. 284 à L. 286 du Code Electoral, le Conseil Municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter sur une liste, complète ou incomplète (article L. 289 du Code Electoral).

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUNI 2023**

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

M. le Maire annonce qu'une liste de candidats a été constituée et constate qu'aucune autre liste n'a été déposée.

3- **Déroulement du scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé l'enveloppe contenant son bulletin.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos. Les membres du bureau ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4- **Résultats de l'élection**

Nombre de conseillers présents et représentés	20
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (nombre d'enveloppes ou bulletins déposés)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20

5- **Attribution des mandats**

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
LISTE D'UNION	20	7	4

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

6- **Proclamation des élus**

M. le Maire a proclamé élus les délégués et les suppléants dans l'ordre de présentation sur la liste, soit :

**DÉLÉGUÉS**

- Christian DUTERTRE
- Delphine LEBRETON
- Hubert GUILLOTTE
- Jocelyne HENNEQUIN
- Nicolas PIGASSE
- Delphine COUTANCEAU
- Philippe WLASNIAK

**SUPPLÉANTS**

- Pierrette BESSIN
- Jean LEMESLE
- Pauline LAINÉ
- Jean-Pierre DENGREVILLE

**N° 2 – BILAN DE L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE**

M. GUILLOTTE rappelle quelles sont les compétences de la C.M.B et énumère ce que cela représente comme structures et services.

Il informe le Conseil Municipal qu'un groupe de travail a été mis en place depuis Février 2023, pour la réorganisation éventuelle des compétences.

- M. CAVELLEC demande quelles sont les orientations proposées par Agon-Coutainville.
- M. GUILLOTTE explique qu'il s'agit actuellement d'un travail de commission et que les propositions devront être validées par le conseil communautaire.
- M. CAVELLEC trouverait intéressant que le Conseil Municipal puisse en débattre préalablement.
- M. le Maire confirme que cette proposition est intéressante.
- M. GUILLOTTE informe que la prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le 20 juin et qu'il est prévu ce jour-là la restitution des propositions retenues. Le délai lui paraît donc court pour en débattre préalablement.

M. LEMESLE fait une présentation des travaux des commissions auxquelles il participe :

**PLUI**

L'élaboration du PLUI est toujours en cours et avance de façon satisfaisante. Toutefois, le PADD est toujours en attente d'informations manquantes, notamment sur le principe du « zéro artificialisation nette » (ZAN).

**PPA**

Le dossier du Projet Partenarial d'Aménagement « Entre deux havres » est mené par la C.M.B., sous la responsabilité de Louis Teyssier, Maire de Blainville sur mer. Plusieurs réunions ont été proposées pour l'information des élus et du public. Le dossier avance bien, dans les délais prévus.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

Mme LAINÉ fait une présentation des dossiers sur lesquels elle travaille à la C.M.B., notamment le PESL (Projet Educatif Social Local) qui vise à améliorer le quotidien des jeunes de 0 à 24 ans et de leurs familles (création d'un Espace Famille en ligne pour faciliter l'accès aux services - Organisation des Assises du Sport – Organisation de temps forts sur la santé mentale des jeunes – Mise en place de 2 actions « Savoir nager » et « Savoir rouler à vélo », entre autres...).

M. GUILLOTTE rappelle que la C.M.B. regroupe 50 000 habitants et 48 communes représentées par 79 délégués. C'est aussi 14 commissions thématiques où travaillent 500 conseillers municipaux et 430 agents territoriaux dans les différents services.

M. WLASNIAK remercie pour ces précisions qui permettent de mieux comprendre l'importance de la part communautaire dans les impôts locaux. Il pense que les élections des délégués communautaires devraient être organisées sur le modèle des élections municipales, compte-tenu de l'importance des compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Pour extrait conforme, le 13 juin 2023

La Secrétaire de Séance,  
Isabelle BOUYER-MAUPAS



Le Maire,  
Christian DUTERTRE

